



**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 JANVIER 2024 – 20H30**

Le 25 janvier 2024 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne-

Excusée : Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MALLE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre 2023

Délibération : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL pour des travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin

Délibération : adhésion et versement de la participation financière 2024 au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités

Délibération : participation 2024 de la Commune au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml des réseaux unitaires implantés sur la Commune

Délibération : fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance de l'ensemble des équipements -signature du marché public

Délibération : approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune d'Aveize- réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur

Fixer une réunion du CCAS

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

*M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : Métallerie Fayolle devis de 613.20€ TTC fourniture tôle galvanisée – Géolis devis prestation topographique pour l'aménagement de la rue croix Michel 1380€ TTC – SB2i devis renouvellement antivirus 82.80€ TTC - SMC Journet remplacement moteur volet roulant location 489.60€ TTC – Agence technique du département du Rhône assistance de maîtrise d'ouvrage pour l'opération aménagement rue de la croix michel 7160€ HT*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023.

**Délibération n°2024-01-01 : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL pour des travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin**

*(Arrivée de Yves BONNARD)*

M le Maire rappelle que la Commune d'Aveize adhère au service mutualisé « Energie et Bâtiment » de la CCMDL dont l'objectif était de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti.

Il explique que, dans le cadre de cette adhésion, une étude avait été réalisée sur la chaufferie du bâtiment Salle Jean Moulin/Vestiaires et sur l'éclairage de la Salle Jean Moulin dans un souci d'efficacité énergétique et d'économie de fonctionnement.

Il rappelle que la construction de la Salle Jean Moulin (gymnase) date de l'année 2000 et celles des vestiaires du Football de 1993. Les constructions étaient soumises à la réglementation thermique en vigueur. L'étude a été concentrée sur la rénovation de la chaufferie en une chaudière modulante à condensation en vue de réaliser des économies d'énergie. Etant donné les besoins et usages (alternatif) du complexe, l'enveloppe thermique du bâtiment est correcte. Les sources d'économie d'énergie ont été détectées sur les parties suivantes : chaufferie, gestion de chauffage (incapacité de mettre en œuvre des périodes d'inoccupations) et éclairage intérieur (Lampe incandescence et absence de gestion).

Il rappelle qu'une demande de subvention DSIL a été déposée en 2023 et celle-ci n'a pas été retenue.

Au niveau des éclairages de la salle Jean Moulin, ceux-ci seront remplacés par des LED et un contrôleur Dali sera installé ce qui permettra de piloter et gérer des scénarios d'éclairage en fonction de l'occupation de la salle. Quant à la chaudière elle sera remplacée par une chaudière modulante à condensation (gaz naturel) qui permettra de réaliser des économies d'énergies. En plus de la demande DSIL 2023, il est prévu la construction d'une centrale photovoltaïque. Les panneaux seront installés sur la toiture de la Salle Jean Moulin. Le projet qui comprend l'étude, l'installation et la mise en service d'une centrale photovoltaïque de 50kWc éventuellement en autoconsommation collective, le surplus pourrait être vendu à EDF OA.

Il rappelle au conseil municipal que ce projet est une priorité pour le devenir de la commune, pour faire des économies d'énergie et agir pour l'environnement et le programme TEPOS.

Il informe d'une circulaire de la Préfecture du Rhône concernant la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) exercice 2024. La commune d'Aveize est éligible à cette dotation.

Ainsi, dans le cadre de cette opération dont le coût prévisionnel est de 100 104.61€ HT, la commune peut déposer auprès de l'Etat un dossier afin de solliciter la DSIL exercice 2024 pour un montant de 80 083.69€ (taux 80%). L'autofinancement de la commune pour ce projet serait de 20 020.92€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération qui lui a été présentée et son plan de financement, sollicite l'Etat pour une subvention au titre de la DSIL exercice 2024 pour un montant de 80 083.69€ et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention.

**Délibération n° 2024-01-02 : adhésion et versement de la participation financière 2024 au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités**

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 1997 du CASCC. Celui-ci a mis en place des chèques vacances et Cadhoc/osser pour les agents des collectivités. Chaque commune qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation qui représente pour l'année 2024 les 2.2% de la masse salariale des agents de la collectivité adhérents à l'association. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, la participation de la commune d'Aveize est de 1 657.23€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion au CASCC et en conséquence de verser la participation de 1 657.23€.

**Délibération n°2024-01-03 : participation 2024 de la commune au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml des réseaux unitaires implantés sur la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et que les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, la CCMDL a confié l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires. Depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Or, dans le cadre de la délégation de service public avec SUEZ, ce montant a été fixé à 42 000 €. Mais en 2023, la participation appelée à la commune est restée basée sur le montant et les modalités de calcul prévus dans la délibération communautaire de 2019 actant le transfert de compétence.

Il explique qu'il est proposé à compter du 1er janvier 2024 de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction :

- Du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL,
- Des ml de réseaux unitaires présents sur la commune.

Il présente la participation de la commune comme suit :

Commune	Réseau unitaire (kml) 2019	Participation 150 €/kml à ce jour	Réseau unitaire 2023 Kml actualisé	Participation actualisée (341,01 €/kml)
AVEIZE	0,9198	137,97 €	1,1	375,11 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la participation de la commune comme indiquée ci-dessus.

**Délibération n°2024-01-04 : fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance de l'ensemble des équipements – signature du marché public**

M le Maire rappelle que la CCMDL dans un objectif de mutualisation des moyens a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements.

A ce titre, une convention de groupement de commande, conformément aux articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, a été mise en place. La consultation pour l'attribution des marchés de fourniture a été lancée par voie d'Appel d'Offres Ouvert le 26 septembre 2023 avec une réception des offres le 6 novembre 2023. Les critères de sélection des offres ont été définis comme suit :

1. Le prix des prestations – 40 points,
2. La Valeur Technique de la prestation – 50 points,
3. Délai de mise en œuvre – 10 points.

Après avoir pris connaissance de l'analyse et de l'ensemble des critères et des offres, la commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 7 décembre 2023, a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT (*montant pour la CCMDL et les 32 communes*).

Il précise que conformément à la convention de groupement de commande, chaque commune signe son acte d'engagement propre et une facturation directe pour les prestations incombant à la commune est prévue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

**Délibération n°2024-01-05 : approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune d'Aveize-réseau des bibliothèques, logiciel communal et mutualisation d'un coordonnateur**

Monsieur le maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés. Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens et informe donc le conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat jusqu'au 30 juin 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°1 et autorise Monsieur le maire à le signer.

Le CCAS se réunira le 21 mars 2024 à 20h00

### Questions diverses

1/ Demande de subvention et de salle gratuite par l'Association la Fabrik pour leur festival « Un mouton dans le Ciel » : M le Maire explique que ce projet mené par La Fabrik est déficitaire chaque année. 28 représentations sur 16 communes sont programmées. La Fabrik demande une subvention de 600 € (Subvention aussi de la Région, des Départements Rhône et Loire, + fonds propres). L'entrée sera de 7 € (17 € prix réel). Le conseil municipal donne son accord pour que le spectacle ait lieu à Aveize le mardi 23 avril à la Salle Jean Marie Rousset. Le conseil municipal donne son accord pour la gratuité de la salle. La subvention sera votée lors d'une prochaine réunion.

2/ La commission voirie fera le tri des matériaux de la commune non utilisés. On peut prévoir un samedi matin pour une distribution aux riverains intéressés (annonce via Panneau Pocket).

3/ commande d'arceaux pour les vélos devant le Vival. Jean-Claude Voute s'est renseigné pour commander des arceaux à l'entreprise Fayolle. Paiement à 40 % du prix. Le conseil municipal propose d'acheter 10 arceaux pour mettre à d'autres endroits dans le village.

4/ ZACC : Zones à définir sur la commune. Mise en place d'un groupe d'élus (avec le Maire) pour définir les zones autorisées à la géothermie et au photovoltaïque. Yves Bonnard et Laurent Lhomme sont d'accord pour participer.

5/ Réunion assainissement le 30 janvier 2024 à 9h00 devant école (M le Maire et M Yves Bonnard seront présents).

6/ La retenue d'eau à Lamure a été jugée conforme par le service urbanisme. Le Maire a signé la déclaration préalable et informe le conseil municipal que M. Jacques Confort a déposé un recours contre la retenue.

La commission urbanisme se réunira le 1<sup>er</sup> février 2024 à 9h00 en Mairie

### Compte rendu des réunions et commissions diverses

#### *Intervention de Sabrina Petit :*

Elle a participé à la réunion sur l'actualisation de la liste des redevables pour les ordures ménagères, ainsi qu'à la distribution des sacs poubelles.

#### *Intervention d'Yves Bonnard :*

Il a participé à une visite de fin d'achèvement de travaux avec Jean-Baptiste Giraud. Il était

également présent à la visite du site Rivollier avec la commission Bâtiment. L'architecte M. Cateland conseille de mettre un arbre pour plus d'ombrage sur la place. Il fait le constat que les joints des pavés sur la place se dégradent de plus en plus.

*Intervention d'Evelyne Monteiller :*

Véronique de la médiathèque finalise le Rapport 2023. Au total, il y a eu 12 705 prêts pour 356 lecteurs. De nouveaux documents sont disponibles.

40 personnes ont participé à la soirée patoisante.

Une exposition est à venir sur les animaux du grand nord en lien avec le prix littéraire des Monts.

Alice Pelaudeix qui a fait les logos de la commune et la médiathèque proposera une nouvelle version. Les bénévoles de la médiathèque souhaiteraient un petit geste de remerciement de la mairie.

*Intervention de Frédéric Rivoire :*

Il était présent à la visite du site Rivollier avec la commission Bâtiment.

*Intervention de Sabrina Bouchut :*

Elle a participé à la distribution des sacs poubelles et à la réunion sur l'actualisation des redevables pour les ordures ménagères.

OTI : les communautés de communes de L'Arbresle et Vaugneray se rajouteront en 2024 pour un démarrage en 2025 (création d'une SPL).

La piscine d'Hurongues est en baisse au niveau des entrées liée aux travaux. Par contre, le nombre d'entrées à St Laurent est en hausse.

Etude pour la baignade à Hurongues : Green Concept a fait faillite. Un essai de baignade naturelle est prévu en aménageant des bassins flottants. Ils seront remplis avec l'eau filtrée de l'étang. Il faudra l'avis de l'ARS sur ce projet moins onéreux que le 1er.

Vélo rail : en étude, car une partie du tracé a été endommagé par les inondations.

Le marché nocturne 2023 a eu beaucoup de succès. En 2024, il sera en même temps que Festifurries à St. Clément.

Gnolus : 2 nouveaux parcours sont désormais accessibles (St. Genis l'Argentière, Châtelus)

Randoland : 2 nouveaux circuits sur Duerne et Aveize.

Les offres d'hébergement se développent sur le territoire.

Le Championnat de France de Boule Lyonnaise (St Catherine, St Martin, St Symphorien) aura lieu du 18 au 21 juillet 24.

*Intervention de Jean-Yves Blanchard :*

Il était présent à la visite du site Rivollier avec la commission Bâtiment.

Pour la Commission voirie, une réunion est prévue le 26 janvier 2024 pour prévoir les travaux de l'année.

*Intervention de Jean-Baptiste Giraud :*

Il était présent à la visite du site Rivollier avec la commission Bâtiment et a participé à la distribution des sacs poubelles. Il a également participé à la réunion pour les Classes en 4.

Concernant la réunion pour le Comice, le choix du thème sera le dessin animé pour attirer les familles.

*Intervention d'Estelle Geffard :*

Pour la commission Fleurissement, les devis seront signés pour l'Argentière. Une négociation du prix a pu être faite. Une feuille de route pour le projet sera préparée par le Maire et la

secrétaire pour suivre les aménagements. Démarrage du chantier prévu en février et fin en avril. Reste également la préparation de la soirée fleurissement (1<sup>er</sup> mars 2024). Elle regarde également des devis pour des boîtes à lire.

*Intervention de Jean-Claude Voute*

Monts Energies, une association citoyenne, est venue expliquer les diverses façons d'utiliser l'électricité produite dans le cas d'une installation photovoltaïque sur le toit de la salle Jean Moulin. Ils nous conseillent la revente totale, car il y a très peu de consommation en journée. Pour exemple, en juillet août, au moment où la production est maximum, l'école est fermée. Il en est de même pour les salles qui fonctionnent surtout le soir. De plus, le prix au kWh en revente totale est de 12 cts alors qu'en revendant le surplus non utilisé, il est payé 7,8 cts. L'installation serait ainsi amortie en 7 ans environ, ce qui est bien

Commission bâtiment : visite du restaurant avec l'architecte (M. Vindry) qui a vu les problématiques d'un vieux bâtiment. Il fera une étude + devis pour une construction. M. Cateland, Architecte a également visité le restaurant et le terrain potentiel. Il propose une construction uniquement sur le terrain de JP. Piot. Il fera une étude pour la commune pour estimer les projets et nous accompagnera sur le dossier.

*Intervention de Laurent Lhomme*

Il a participé à la réunion sur l'actualisation de la liste des redevables pour les ordures ménagères, ainsi qu'à la distribution des sacs poubelles.

*Intervention de Florence Thizy*

Elle a préparé la cérémonie des vœux : rétrospective 2023 avec les articles de presse + vidéo sur Les Jardins de la Côte. Ces informations sont disponibles sur le site internet. Le nouveau site internet est en ligne depuis le 22.01.2024. Ne pas hésiter à faire remonter des corrections.

Pour le voyage du conseil municipal en juin, il faudra faire un acompte mi-février et voir si le personnel de la mairie et des personnes du CCAS souhaitent participer.

Autre information : faute de commande, le Drive d'Aveize est supprimé.

Séance levée à 23 h 30

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 15/02/2024

Le Maire,  
Michel BONNIER



Affichée et Publiée le

15/02/2024

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie MALLE